MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

DLP 29-7-57 195851

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

5ème année n° 39 26 Juillet I957

INFORMATIONS POMME de TERRE n° 5

Zones 5 et 6

MILDIOU

Les pluies qui se sont produites en abondance sur le relief ont entraîné une répétition des traitements qui se sont montrés généralement efficaces.

Les fanes des cultures destinées à la production des plants de semence seront détruites soit par la pulvérisation d'une solution caustique, soit par fauchage (ne pas laisser les fanes sur place afin d'éviter les contaminations tardives des tubercules par les eaux de ruissellement).

Dans les plantations destinées à la production de tubercules de consommation, on peut envisager un nouveau traitement d'assurance ; celui-ci doit partout être réalisé avant le 15 août. Dans les cultures où la maladie est présente, faire 2 pulvérisations l'une vers le 1° août, l'autre entre le 1° et le 15 août.

DORYPHORE

Partout où l'insecte est abondant, réaliser un traitement mixte à l'occasion de la lutte contre le Mildiou.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé
des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars I956

P 198